

KETTE Justin-Sylvestre

Thèse

La subsistance du clergé séculier en Centrafrique. Possible auto-prise en charge, Paris, L'Harmattan, 2019, 379 pages.

Thèse de doctorat de théologie et de sciences religieuses de l'université de Strasbourg, spécialité droit canonique, sous la direction du Prof. Anne Bamberg, soutenue en 2018.

Préface du Cardinal Dieudonné Nzapalainga.

Selon le Code de droit canonique, la subsistance du clergé est prévue au canon 281 : rémunération qui permet de subvenir aux besoins et assistance sociale en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse. Mais comment pourvoir à ces exigences dans la jeune Église d'un pays en guerre civile et dont la pauvreté est structurelle ? Cette étude propose des mesures à prendre pour rendre possible l'auto-prise en charge des prêtres en Centrafrique, à commencer par les modalités d'une gestion rigoureuse et transparente des maigres ressources et la vigilance accrue des évêques diocésains.

Justin-Sylvestre KETTE est prêtre de la Société des Missions Africaines, curé dans la zone pastorale de Haguenau et modérateur de sa famille religieuse pour le District de Strasbourg. Originaire de Centrafrique, il a exercé successivement au Liberia, au Togo et au Nigeria. Arrivé en France en 2009, il a obtenu le doctorat en droit canonique à l'Université de Strasbourg.

